

trop souvent — se dérobe et se retire à l'abri de quelque sage excuse. — “ Oh ! que je voudrais *avoir été martyr* ! ” disait un fin penseur en critiquant ces bons désirs aussi pieux qu'inefficaces. — “ Que j'aimerais voir la Communion fréquente *établie et florissante* dans notre Collège ! ” répétera-t-on ; mais dès qu'il s'agit de mettre activement la main à l'œuvre, on voit, (puis-je, en ce sujet si grave, m'exprimer sous une forme quelque peu badine ?...) on voit se reproduire cette petite scène si bien dépeinte en ses vers par notre bon La Fontaine : “ c'est à qui n'attachera pas le grelot !...”

Avec grande raison, le Supérieur allègue que sa situation même vis-à-vis des familles et des enfants exige de lui une grande réserve ; il doit, pour le bien général, sauvegarder le prestige de son autorité ; ne pas la compromettre en se risquant dans une entreprise dont le succès est trop incertain ; ne pas exercer, par son intervention officielle, une influence qui serait facilement taxée de pression sur les consciences. — “ Qu'en penseraient certains parents ? — ajoute-t-il. Mais je vois d'ici deux ou trois familles qui m'accuseraient volontiers d'attenter à la liberté de conscience et seraient toutes prêtes à retirer leurs enfants ;... il est vrai que ce ne serait peut-être pas une grande perte ?...”

Le Préfet des Etudes ou de Discipline objecte, très justement, que la Communion n'est pas de son ressort : — “ Les études, le travail, la moralité, la discipline : voilà mon royaume bien déterminé ! Mais, avouez-le, la conscience intime de l'enfant est un sanctuaire que je ne dois ni scruter, ni diriger ? Ne confondons pas, de grâce, le Préfet de discipline et le Confesseur ; ce sont là deux postes tout différents !...”

Les Professeurs ont chacun leur mot d'ordre aussi : “ Je me cantonne dans mes fonctions professionnelles : devoirs faits, leçons sues, ordre exigé. Cela ne veut pas dire que je mette la religion ou la piété de côté ! bien au contraire, je m'efforcerai de mon mieux au Catéchisme d'inculquer à mes élèves la connaissance, le respect, l'amour de la religion et de l'Eglise ; mais lancer le mouvement de la communion fréquente : de bonne foi, ce n'est pas mon rôle ! ”

Le Confesseur, lui du moins — quand tous se retirent — ne faillira-t-il pas ?

Non, mais d'un ton profondément découragé : “ Que puis-je seul, dit-il, contre tous ? Conseiller à telle ou telle âme la communion fréquente ? oui, mais ce grand décret, c'est à peine si nos élèves le connaissent ! Son application exigerait une action d'ensemble, une entente préalable des différents